

**PRÉFECTURE du JURA**  
**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE  
UNIQUE ET ENQUÊTE PARCELLAIRE  
COMMUNE DE SALINS-les-BAINS.**

Par arrêté préfectoral n° DCPAT-BCIE-20220725-001, le préfet du Jura a prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique concernant une opération de revitalisation immobilière dans le cadre d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat.

Cette enquête se déroulera du **5 septembre 2022 à partir de 10H au 23 septembre 2022 - 16H, soit pendant 19 jours consécutifs sur la commune de Salins-les-Bains**

Le maître d'ouvrage est la commune de Salins-les-Bains, dont le siège est situé Hôtel de Ville - Place des Alliés et de la Résistance 39110 SALINS-LES-BAINS où toute information pourra être obtenue auprès de M. Cédric DIETRICH, (03 84 73 10 12) [mairie@mairie-salinslesbains.fr](mailto:mairie@mairie-salinslesbains.fr)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les dossiers d'enquête publique et parcellaire comprenant notamment une étude d'impact, pourront être consultés :

- en mairie de Salins-les-Bains, aux jours et heures d'ouverture au public (sous réserve de modification) :

lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

- sur le site Internet de la préfecture du Jura à l'adresse suivante : [www.jura.gouv.fr](http://www.jura.gouv.fr), rubrique Accueil > Publications > Annonces & avis > Enquêtes publiques > Déclarations d'utilité publique > DUP Expropriation > DUP Salins les bains

- sur un poste informatique à la préfecture du Jura (Bureau de la Coordination Interministérielle et de l'Environnement) uniquement sur rendez-vous (03.84.86.84.00).

Toute personne pourra consigner ses observations du **5 septembre 2022 à partir de 10H au 23 septembre 2022 - 16H** :

- sur le registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur ouvert à cet effet à la mairie de Salins-les-Bains

- par voie électronique à l'adresse suivante : [pref-enquetes-publiques@jura.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publiques@jura.gouv.fr) (en précisant l'objet : DUP Salins-les-Bains) ;

- Par courrier postal au siège de l'enquête à la mairie de Salins-les-Bains ( adresse précitée), à l'attention du commissaire enquêteur qui l'annexera au registre correspondant ;

Les observations reçues par mail seront consultables sur le site internet des services de l'État dans le Jura (adresse et rubrique précitées).

Mr Hervé ROUECHE est désigné pour remplir les fonctions de commissaire enquêteur. Elle recevra les observations écrites et orales du public aux lieux, jours et heures indiqués ci-après :

- le lundi 5 septembre 2022 de 10H à 12H,

- le mercredi 14 septembre 2022 de 14H à 16H ,

- le vendredi 23 septembre de 14H à 16H.

En fin d'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la mairie de Salins-les-Bains, à la préfecture du Jura (sur rendez-vous) et sur le site internet de la préfecture du Jura.

Le préfet du Jura est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la déclaration d'utilité publique du projet, à la cessibilité des parcelles et à l'autorisation environnementale.